

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2024-088

PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

Sommaire

Académie de Dijon - région académique de Bourgogne Franche-Comté /
89-2024-02-23-00005 - Arrêté délégation - MME BARON (2 pages)

Page 3

Académie de Dijon - région académique de
Bourgogne Franche-Comté

89-2024-02-23-00005

Arrêté délégation - MME BARON

conventions, actes, documents et correspondances à caractère administratifs relevant de son domaine de compétences et notamment :

En matière de formation, certification et emploi :

- Certification et délivrance du BAFA
- Organisation des jurys BAFA

En matière de jeunesse et d'éducation populaire

- Organisation du service national universel
- Agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire du ressort du département
- Agréments des postes FONJEP du ressort du département

Article 2 :

Sont exclus de la délégation donnée à l'article 1, les actes et documents suivants :

- la signature des conventions liant l'Etat à la région, aux départements et à leurs établissements publics ;
- les correspondances, décisions adressées au Président de la République, au premier ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, à la Présidente du Conseil régional et aux présidents des Conseils départementaux ; aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics
- les actes réglementaires et autres arrêtés de portée générale ;
- les requêtes, mémoires et autres correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat ;
- la constitution de commissions, de comités du niveau régional.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à madame Hélène BARON, cheffe de projet service national universel, à l'effet de signer les contrats d'engagement des missions d'intérêt général (MIG) des volontaires dans le cadre du S.N.U.

Article 4 :

Le secrétaire général de la DSDEN de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Auxerre, le 23 février 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne


Jean-Baptiste LEPETZ



ARRETE portant délégation de signature de monsieur Jean-Baptiste LEPETZ, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne, au chef du service départemental de l'éducation nationale de l'Yonne

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R. 222-17 et R. 222-17-1, le code du sport et le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi organique n ° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n ° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n ° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n ° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n ° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret n ° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n ° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon madame Nathalie ALBERT-MORETTI ;

VU le décret en date du 24 avril 2023 portant nomination de monsieur Jean-Baptiste LEPETZ, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne ;

VU l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0096 du 4 avril 2022 portant délégation de signature à madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon au titre des compétences relevant du champ de la jeunesse, de l'engagement et des sports mises en œuvre par la direction des services départementaux de l'éducation nationale – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Yonne ;

VU l'arrêté 2021-018 du 24 janvier 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie GABARD, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à l'effet de signer, d'une manière permanente, les arrêtés,